

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2026

TABLEAU DES MESURES SELON LES AXES D'INTERVENTION

AXE D'INTERVENTION 1 : L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

OBJECTIF

Permettre à toutes les personnes qui le désirent d'entreprendre des études supérieures

MESURE 1.1

Promouvoir et valoriser les études collégiales et universitaires, notamment en fournissant de l'information sur les programmes d'études et leurs débouchés sur le marché du travail ainsi que sur les parcours adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants.

MESURE 1.2

Promouvoir et vulgariser les programmes de l'Aide financière aux études.

MESURE 1.3

Faire valoir le rôle des ressources en orientation ou en information scolaire et professionnelle, et accroître l'accès aux services qu'elles offrent.

MESURE 1.4

Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles signifiants ou inspirants.

MESURE 1.5

Étudier les facteurs géographiques et socioéconomiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur et proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux qu'ils soulèvent.

AXE D'INTERVENTION 2 : LES TRANSITIONS INTERORDRES ET INTERCYCLES

OBJECTIF

Assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur

MESURE 2.1

Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiantes et étudiants des collèges et des universités.

MESURE 2.2

Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiantes et étudiants.

MESURE 2.3

Soutenir les pratiques institutionnelles qui valorisent la diversité des parcours et des cheminements de même que celles qui facilitent les transitions interordres et, pour l'enseignement universitaire, intercycles.

MESURE 2.4

Instaurer des collaborations interordres pour améliorer la qualité des transitions.

AXE D'INTERVENTION 3 : LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE RÉPONDANT AUX BESOINS DIVERSIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

OBJECTIF

Soutenir les établissements de même que les initiatives locales et nationales en matière de persévérance et de réussite en enseignement supérieur

MESURE 3.1

Soutenir les initiatives en matière de perfectionnement professionnel des membres des corps enseignant et professoral et de développement de l'expertise du personnel des collèges et des universités.

MESURE 3.2

Soutenir l'embauche de ressources professionnelles, enseignantes et professorales supplémentaires dans les collèges et les universités.

MESURE 3.3

Soutenir les initiatives locales et nationales favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur.

MESURE 3.4

Soutenir les collèges et les universités dans la diversification des voies d'accès aux services offerts à la communauté étudiante et dans la promotion de ceux-ci.

MESURE 3.5

Cerner les enjeux liés à la réussite de certains cours à l'enseignement collégial et proposer des orientations susceptibles d'y répondre.

AXE D'INTERVENTION 4 : LA CONSOLIDATION ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE

OBJECTIF

Développer des systèmes de gestion et de diffusion des données ainsi que l'expertise et l'innovation en matière de réussite en enseignement supérieur

MESURE 4.1

Réviser les données ministérielles relatives à la réussite étudiante et en assurer la diffusion.

MESURE 4.2

Établir des objectifs en matière de réussite en cohérence avec les orientations stratégiques ministérielles.

MESURE 4.3

Soutenir le développement de solutions technologiques permettant de mesurer et d'analyser la réussite à l'enseignement collégial et universitaire, puis d'intervenir rapidement auprès des étudiantes et étudiants.

MESURE 4.4

Soutenir l'évaluation de l'effet des pratiques et des mesures mises en œuvre dans les collèges et les universités pour favoriser la réussite étudiante.

MESURE 4.5

Soutenir la recherche et le partage d'expertise portant sur la réussite et les bonnes pratiques en la matière.